

Type d'intervention : Postulat (Art. 30 RCG)

***Pour l'instauration d'un système de vaisselle réutilisable consignée à utiliser lors de manifestations sur le territoire communal.***

Il n'est plus à démontrer que la pollution plastique endommage gravement les écosystèmes de notre planète. Divers gouvernements ont commencé à limiter la production plastique en accord avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Les recommandations des ONG, relèvent qu'en plus de tri et du recyclage, il est impératif de diminuer la quantité de déchets que nous produisons.

Le rapport du GIEC datant d'octobre 2018 démontre que les États doivent prendre des mesures pour se lancer rapidement dans la transition écologique. Réduire l'utilisation du plastique fait partie des mesures évidentes que les autorités doivent mettre en œuvre rapidement.

En mars 2019, le parlement européen a approuvé le projet de directive sur les produits en plastique à usage unique. Cette directive devrait entrer en vigueur à l'horizon 2021. Une des mesures phares est l'interdiction pure et simple des objets en plastique à usage unique pour lesquels des alternatives plus durables existent : les cotons-tiges, les assiettes, les couverts, les pailles, touillettes etc...

Au niveau du canton du Valais, l'agenda 2030 mentionne au chapitre 1 intitulé : consommation et production, « En matière de production de déchets urbains, les pratiques des citoyen-ne-s valaisan-ne-s doivent encore sensiblement évoluer pour augmenter le taux de recyclage et diminuer la quantité de déchets produits ». Un des défis est de : « tendre vers une économie circulaire en soutenant l'écoconception, en limitant la production de déchets (fabrication, transport, distribution, consommation) et en augmentant le recyclage (infrastructures, sensibilisation) ».

Il faut savoir que 50 tonnes de déchets plastiques se retrouvent dans le lac Léman chaque année selon une étude mandatée par l'Association pour la sauvegarde du Léman. Il est donc urgent d'agir car les méfaits du plastique sur la santé ne sont plus à démontrer. Le bisphénol A, un des composants, est un grave perturbateur endocrinien.

Heureusement, des initiatives communales ou cantonales ont vu le jour. Certaines villes se sont attaquées au tout jetable lors de manifestations culturelles ou sportives <sup>1</sup>. Berne a été la pionnière dans l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable. Fribourg, Thoun, Bienne interdisent également le plastique à usage unique lors de manifestations sur leur commune depuis plusieurs années.

<sup>1</sup>[https://www.greenpeace.ch/static/planet4-switzerlandstateless/2021/07/c2bfbac8greenpeace\\_la\\_reutilisation\\_dans\\_les\\_villes\\_suissees.pdf](https://www.greenpeace.ch/static/planet4-switzerlandstateless/2021/07/c2bfbac8greenpeace_la_reutilisation_dans_les_villes_suissees.pdf)

A Montreux, le législatif vient d'accepter une motion allant dans ce sens. Genève a décidé d'interdire dès le 1.1.2020 les plastiques à usage unique pour les activités qu'elle autorise sur son territoire. Afin de réduire la consommation de cette matière, L'Université de Genève et l'EPFL bannissent également le plastique à usage unique dans leurs cafétérias et restaurants.

Les cantons de Fribourg, Genève et Vaud, ainsi que les villes de Lausanne, Neuchâtel et Nyon lancent en Suisse romande la plateforme [www.manifestation-verte.ch](http://www.manifestation-verte.ch), qui vise à accompagner les manifestations vers davantage de durabilité, au travers de la promotion de solutions simples, éprouvées et inspirées de la pratique.

Ainsi parmi ces solutions, depuis quelques années il existe de nouveaux systèmes permettant d'utiliser de la vaisselle et des couverts adaptés aux manifestations qui sont loués ou mis à disposition par une collectivité et ensuite lavés puis réutilisés à nouveau. Différentes études, dont celle l'Office Fédérale de l'Environnement & SwissOlympic <sup>2</sup>, montrent que la vaisselle réutilisable reste avantageuse écologiquement sur les autres procédés, particulièrement si son traitement est local.

D'un point de vue économique, en dépit d'un surcoût à l'achat, partiellement compensé par une consommation de vaisselle moindre, les bénéfices sont nombreux en termes d'image, de propreté et de ramassage des déchets. Cet aspect économique à étudier précisément, ne semble pas constituer une entrave par rapport aux avantages à en tirer.

Dans notre région, depuis 2013, un partenariat existe entre la société Molotov Events<sup>3</sup>, spécialisée dans l'organisation d'évènement, et le site Chablaisien de la FOVAHM (Fondation Valaisanne en faveur du Handicap Mental) en est un bon exemple. La vaisselle réutilisable, utilisée lors de manifestations, est lavée par des personnes en situation de handicap mental, travaillant dans les ateliers du Tonkin sur Collombey, on pourrait aussi citer les ateliers St-Hubert à Monthey. Ce type de partenariat constitue une option très intéressante à la fois d'un point de vue écologique et social, et s'avère aussi performant d'un point de vue économique.

De plus, cette collaboration permet aux personnes handicapées de diversifier la palette de leurs activités. Le résultat est sans appel : on ne jette plus, on récupère, on lave et on réutilise. Le gain écologique est considérable, les déchets peuvent être réduits de 80%.

Notre commune peut s'inspirer et chercher un partenariat pareil pour diminuer les coûts et les impacts environnementaux induits par le transport.

<sup>2</sup> SwissOlympic Association, Office fédéral de l'environnement, Recommandations à l'intention des organisateurs de fêtes sportives et de manifestations publiques : comment choisir la vaisselle la plus écologique, Berne, 2006.

<sup>3</sup> <https://molotov.ch/vaisselle-reutilisable-mode-emploi-vaud-valais-lausanne-geneve-fribourg-achat-acheter-louer-location/>

Pour toutes ces raisons et afin d'améliorer notre écobilan lors de nos manifestations, nous souhaitons demander au Conseil Municipal de :

1. Étudier et élaborer un système de vaisselle réutilisable consignée à utiliser lors de manifestations sur le territoire communal.
2. Étudier les différents moyens pour que les manifestations de notre ville fonctionnent avec un service de vaisselle réutilisable consignée et nous présente les solutions choisies ainsi que les différentes étapes de leur mise en place.
3. Élaborer les directives à suivre et si nécessaire, édicter les règlements communaux en conséquence.

Le but de ce postulat est d'initier une transition vers une commune et une société plus responsable de la gestion de ses déchets, c'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à accepter que ce postulat soit transmis au Conseil Municipal. En vous remerciant d'avance,



---

Telma Hutin  
Conseillère générale  
Les Vert-e-s